



Siège associatif et Direction générale

Rapport moral du Président

...

Exercice 2004

...

Rapport moral du Président

1. Trois événements majeurs auront marqué notre association en 2004, de portée évidemment très différentes : la réalisation d'une journée associative, l'adoption de la loi pour l'égalité des chances des personnes handicapées et l'arrêt du 28 octobre 2004 de la Cour d'Appel de Paris statuant sur le litige de l'immeuble de Courbevoie.

La réalisation de la journée associative a été un temps fort et a constitué une partie intégrante de la recomposition de notre association après l'adoption en 2003 de notre nouveau projet associatif. Cette journée, qui a allié la présence des professionnels de tous horizons et de toute qualification du CESAP, les parents, les membres du conseil d'administration, les amis des associations proches, a permis de rendre compte des réalisations concrètes des équipes. Elle fut un témoignage vivant des principes énoncés dans notre projet associatif de mobilisation des compétences, d'ouverture sur la vie sociale, d'accompagnement global intégrant soin et éducation. Que les équipes qui se sont beaucoup investies pour la réalisation de cette journée trouvent ici les félicitations de notre association.

Si l'adoption finale de la loi pour l'égalité des chances des personnes handicapées du 11 février 2005 ne doit évidemment rien aux efforts propres de notre association, nous pouvons à juste titre nous féliciter de ce qu'à été reconnue dans la loi la spécificité de la personne polyhandicapée et qu'ont été finalement retenues nos propositions d'une part d'inscription obligatoire de tout enfant handicapé au sein d'une école, quelle que soit l'importance de son handicap, d'autre part de la nécessité de définir réglementairement la mission des structures pour adultes très dépendants afin de leur assurer un encadrement opposable au tarificateur. Il s'agit sur le premier point d'assurer, sans doute avec patience, l'ouverture des lieux physiques de l'école aux enfants que nous accueillons avec l'appui de nos équipes et sur le second point de traduire notre volonté de faire reconnaître l'adulte polyhandicapé comme une personne en devenir. Notons ici même que notre association participe à la suite de cette loi à un groupe de travail ministériel qui doit définir les modalités d'accueil des enfants et adultes polyhandicapés.

L'arrêt du 28 octobre 2004 de la Cour d'Appel de Paris est très encourageant parmi les procédures judiciaires que notre association a été contrainte d'engager. Il nous restitue en effet l'entière propriété de l'immeuble de Courbevoie nous permettant, s'il est confirmé par la cour de cassation, d'envisager l'avenir avec sérénité. C'est une première victoire qui assure notre crédit, à tous les sens du terme, vis à vis de nos partenaires et nos interlocuteurs extérieurs.

2. L'année 2004 aura permis par ailleurs d'engager le rythme de croisière des réformes mises en place pour le fonctionnement rénové de notre association : comité technique, commission finances et patrimoine, administrateurs référents, commissions de direction ont été mis en place et fonctionnent dorénavant, permettant notamment une plus grande implication des administrateurs.

Notre association, avait mis la priorité sur la rénovation de nos établissements les plus vétustes. L'effort engagé a porté ses fruits puisque la rénovation de l'EME "Château de Launay" a pu être achevée, après sécurisation juridique de l'opération par un bail emphytéotique ; le déménagement de la MAS de "Malnoue", rebaptisée "La Clé des Champs" dans des locaux neufs très conviviaux a pu être réalisée début 2005 après des travaux qui se sont déroulés pendant toute l'année 2004 ; enfin, les travaux de relocalisation des "Heures Claires" ont pu démarrer et doivent s'achever à l'automne 2005. Toutes ces opérations se sont accompagnées soit d'extension de capacité, soit de redéfinition de nos modes d'intervention pour nous adapter aux demandes nouvelles des familles.

Au titre des autres événements encourageants, on pourra noter l'équilibre de nos comptes pour l'an 2004, à mettre vraisemblablement au crédit de la mobilisation des directeurs des établissements et services sur le terrain et du suivi attentif de la direction administrative et financière à la direction générale. Mais, ne nous réjouissons pas trop des excédents générés ici ou là qui tiennent généralement à la conjonction d'une suractivité qui permet de masquer des insuffisances de dotation et à la difficulté de recruter l'ensemble des personnels qualifiés dont nous avons besoin.

On relèvera enfin avec grande satisfaction l'équilibre financier de notre service formation qui a su trouver un public et des actions de formation diversifiées.

Les 5èmes journées médicales de Lille, organisées en octobre 2004 par CESAP Formation, ont rassemblé plus de 300 personnes autour d'un programme de grande qualité.

3. Il reste cependant beaucoup à faire.

S'agissant de nos établissements vétustes, aucune solution définitive n'est arrêtée à l'heure actuelle pour la rénovation de la MAS "Château de Saint Roman". Le portage financier par le contrat de plan Etat-Région a dû être abandonné faute de crédit disponible dans un horizon proche alors que l'urgence impose, à tout le moins, des travaux de mise en sécurité. Une solution de portage par un organisme d'HLM est en voie de finalisation, mais le projet est compliqué compte tenu de la structure des bâtiments en place.

On peut en revanche saluer la reconnaissance explicite par la directrice de la DDASS de l'Oise de la nécessité de reconfigurer l'EME de "La Montagne" par une réduction de sa capacité et la création concomitante d'une MAS. Des recherches de terrain sont en cours.

Nous devons continuer de répondre aux attentes des personnes polyhandicapées et de leurs familles. Des pistes intéressantes sont développées dans plusieurs de nos établissements, qu'il s'agisse de l'accompagnement à domicile des adultes polyhandicapés (MAS de Champs-sur-Marne) ou d'un accueil séquentiel des enfants et adolescents (EME de Meaux) ; ces deux projets viennent de recevoir un avis favorable du CROSMS.

Les nouvelles lois du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005 nous conduisent à produire de nombreux documents nouveaux à destination des familles : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, projet individualisé. Si l'on peut s'en réjouir, dans le cadre de la transparence de nos actions, une évaluation, qui rejoindra l'auto-évaluation globale que nous devons mettre en œuvre, nous permettra d'ajuster la cohérence de l'ensemble de ce dispositif. Les Conseils de la vie sociale des établissements et les relations avec les associations locales de parents et amis sont et seront l'occasion d'un échange approfondi sur ces points compliqués à faire vivre et partager avec les familles et qui touchent à la mission même du CESAP et au service rendu.

Une réflexion est en cours pour accroître l'efficacité de notre organisation notamment dans la gestion de la paye et dans la mise en oeuvre d'un contrôle interne et de gestion. Sur ce point, chacun le sait, une inspection de l'IGAS est en cours. Si elle doit notamment se prononcer sur les voies de consolidation de la structure de notre bilan financier, nous suivrons bien évidemment avec intérêt les conclusions de cette expertise afin de nous permettre de toujours mieux assurer notre mission.

André Schilte
Président

...